

SEANCE DU 8 octobre 2009

L'an deux mil neuf, le huit du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, TOUCHAIN Yves, PORNIN Frédérique, COURTEMANCHE Pascal, CROISSET Jean-Michel, DOMINGUEZ Pascal, FUSIL Daniel, FRANCHET Eveline, VANNEAU André, FRANCHET Jean-Louis, CHENNEVEAU Christelle, FOUCHER Evelyne.

Absents: Mme MANUEL Jacqueline

M. BARBEREAU a été élu secrétaire de séance.

CHOIX DES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES POUR LA BOUCHERIE :

Mme FOUCHER Evelyne représentant une entreprise qui a répondu à l'appel d'offres, quitte la salle avant que le conseil municipal n'étudie ce point de l'ordre du jour.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie pour examiner les propositions des entreprises reçues lors de la consultation pour les travaux de la boucherie.

La CAO propose de retenir les propositions suivantes :

N° lot	Intitulé du lot	Entreprise	Proposition HT
1	Maçonnerie, réseaux	Foucher-Fournier	26 963.60€
2	Charpente, couverture	Proust	9 913.59€
3	Menuiseries	Millet	5 675.05€
4	Chambres froides	Frigecentre	24 002.00€
5	Plomberie, ventilation	Molliere	5 550.39€
6	Courants forts et faibles	Pelle SA	5 769.39€
7	Revêtements de sol	SRS	3 476.00€
8	Peinture, nettoyage	Euro-Deco	697.27€
total			82 047.29€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour, de retenir ces entreprises et de donner tous pouvoirs au maire pour signer les marchés et toutes pièces nécessaires pour mener à bien cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Chalets de Veillas :** monsieur le maire informe le conseil des évènements survenus sur le site de Veillas. Lundi 28 septembre, 7 personnes ont été surprises à démonter les chalets. Plainte a été déposée à la gendarmerie. Vendredi 2 octobre, des camions étaient présents sur le site pour emporter les planches démontées le lundi. Une nouvelle plainte a été déposée. Lundi 5 octobre, la société propriétaire de ces chalets

est venue faire un constat d'huissier. Il est à noter que cette société aurait dû faire procéder au démontage des chalets depuis plus de 6 mois.

- **Assurances du personnel** : monsieur le maire informe le conseil municipal du résultat de la consultation départementale organisée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale afin de souscrire un contrat de groupe. C'est la proposition de Dexia SOFCAP la plus intéressante. Taux de cotisation : 3.86%, franchise de 15 jours. Actuellement, notre contrat est à 7.48% avec une franchise de 30 jours. Cotisation 2009 : 26 916€ Economie envisageable : 13 000€ par an. Une réunion d'information aura lieu le 20/10. Le conseil sera donc invité à délibérer après cette réunion.
- **Demande de participation à une cantine scolaire** : Un enfant de Dhuizon est scolarisé à Vineuil. La cantine est facturée 0.80€ plus cher par repas aux enfants n'habitant pas la commune. La famille demande au conseil municipal la prise en charge de ces 0.80€ par la commune. Le conseil municipal, considérant que la commune participe déjà aux frais de scolarité à Vineuil pour 985.68€ et que le surcoût pour la famille est de 86.40€ pour l'année, décide à l'unanimité de ne pas accéder à cette demande.
- **Demande de subvention école** : la classe de neige n'ayant pas lieu cette année, certaines classes de l'école demandent à bénéficier de la somme consacrée à cette sortie. Le conseil, considérant que la commune participe déjà au projet d'école numérique rurale à hauteur de 4.500€ environ et engage les travaux de réhabilitation du groupe scolaire pour 2.800.000€, que ce gros effort financier sera à la charge des contribuables de la commune, décide de refuser cette demande supplémentaire. Par ailleurs, l'association de parents d'élèves a également fait parvenir un courrier de demande de subvention. En l'absence de dossier détaillé précisant les manifestations concernées et le détail de leur financement, le conseil municipal décide également de ne pas donner suite.
- **Place de l'Eglise** : Monsieur le maire, après avoir rappelé au conseil municipal l'avancement du dossier de la place de l'Eglise, propose d'engager la garantie décennale des entrepreneurs ayant réalisé des malfaçons. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager la responsabilité des entreprises responsables, de saisir Groupama au titre de la protection juridique de la commune et de donner tous pouvoirs au maire pour mener à bien cette affaire.
- **Salle des fêtes** : monsieur le maire fait part au conseil municipal de la proposition de la préfecture et de la sécurité routière d'inclure la prévention de l'alcool au volant dans la location de la salle des fêtes, sous la forme d'alcootests à fournir aux organisateurs de soirées. Dans un premier temps, le conseil décide d'apposer des affiches dans la salle des fêtes et d'annexer le prospectus de la sécurité routière au contrat de location de la salle.
- **Flamme de l'Espoir** : monsieur le maire rapporte au conseil municipal que l'association des donneurs de sang l'a informé du passage de la flamme de l'espoir dans la commune le 26 avril 2010 et qu'à cette occasion, un vin d'honneur sera offert.

- **Chasse de Veillas :** la première chasse a eu lieu samedi. A cette occasion, Mme Bériaïm transmet des félicitations aux organisateurs. Le nombre de 25 chasseurs n'ayant pas été atteint, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder aux chasseurs qui s'inscrivent la possibilité d'inscrire également un invité payant hors commune chacun, dans la limite des places disponibles, et par ordre d'inscription.
- **ONF :** monsieur le maire informe le conseil qu'une réunion aura lieu le 16 octobre à 14H30.
- **Local de l'ancienne poste :** monsieur le maire informe le conseil qu'une personne est venue visiter les locaux.

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 20H15.